



**EXTRAIT**  
**DU**  
**REGISTRE DES DELIBERATIONS**  
du Conseil de Communauté de l'Agglomération Dijonnaise

Séance du 29 Juin 2006

Membres présents : Président : M. REBSAMEN  
Secrétaires : M. CLAUDET  
MM. ALLAERT - BACHELARD - BARBEY - M. BELLEVILLE - BERNARD -  
BERTELOOT - Mmes BESSIS - BIOT - MM. BOUHELIER - BOURNY - BRIOT -  
BRUYERE - CHAPUIS - CHEVIGNY - Mme COLOMBET - M. DANIERE -  
Mme DARCIAUX - M. DELATTE - Mme DELEBARRE - MM. DESVIGNES -  
DETANG - DOUHAIT - DUBOIS - Mme DURNERIN - M. ESMONIN -  
Mme FLAMENT - MM. FOUILLOT - GERVAIS - G. GILLOT - GONDELLIER -  
Mme HERVIEU - MM. HESSE - IZIMER - JOLY - JULIEN - LABORIER -  
LAURENT - LECHAPT - Mmes LEMOUZY - MANSAT - MM. MARTIN -  
MASSON - MOREAU - NOWOTNY - OBRIOT - PARIS - PERRIN - PETITJEAN -  
PINON - Mme POPARD - MM. PRIBETICH - RETY - Mme ROY - MM. SAUNIE -  
SOUMIER

Membres absents :

M. AUDARD (pouvoir M. ESMONIN) - Mme AVENA (Pouvoir à Mme ROY) - M.  
BEKTHAOUI - Mmes BERNARD (pouvoir à M. BERTELOOT) - BLIGNY - MM.  
BRENOT (Pouvoir M. PERRIN) - CARBONNEL (Pouvoir à M. MOREAU) - DODET  
(Pouvoir à M. DELATTE) - DUPIRE - ETIEVANT (Pouvoir à Mme DARCIAUX) -  
FOUCHERES (Pouvoir à M. CHAPUIS) - Mme GARRET-RICHARD (Pouvoir à M.  
MARTIN) - M. J.P GILLOT (Pouvoir à Mme POPARD) - M. MARCHAND -  
Melle MASLOUHI - Mme MASSU (Pouvoir à M. NOWOTNY) - MM. MILLOT  
(Pouvoir à M. DANIERE) - MAGLICA (Pouvoir à M. G. GILLOT) - MENUT  
(Pouvoir à M. PARIS) - NUDANT (Pouvoir à M. BRIOT) - PILLIEN (Pouvoir à M.  
OBRIOT) - ROIZOT (Pouvoir à M. BARBEY) - Mme TENENBAUM

**OBJET : HABITAT ET LOGEMENT - Convention de rénovation urbaine d'agglomération -  
Construction de 15 logements (Dameron) - Demande de subvention - OPAC de Dijon -**

Dans le cadre d'une opération de construction de 15 logements locatifs sociaux, situés rue François Dameron (Toison d'Or) à Dijon, le Conseil de communauté a, par délibération du 22 décembre 2005, attribué une subvention à l'OPAC de Dijon conformément à la Convention de rénovation urbaine d'agglomération ANRU, à hauteur de 66 534 €.

Au vu du plan de financement consolidé et d'un coût total d'opération de 1 515 000 € TTC, le montant de la subvention communautaire s'élève à 78 875 €.

Vu l'avis de la commission,

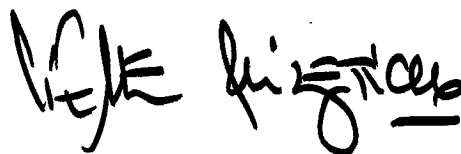
**LE CONSEIL,**

**Après en avoir délibéré,**

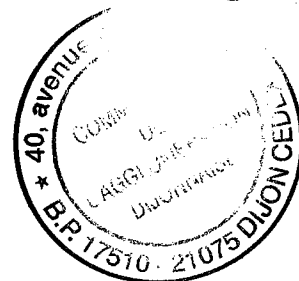
**DECIDE**

- **De substituer** cette délibération à la précédente datant du 22 décembre 2005
- **D'attribuer** à l'Office Public d'Aménagement et de Construction (OPAC) de Dijon pour la construction de 15 logements rue François DAMERON à Dijon, une subvention de 78 875 €,
- **De dire** que le montant des dépenses sera imputé sur les crédits ouverts au budget de l'exercice 2006
- **D'autoriser** le Président à signer tout acte utile à l'exécution de cette décision

Pour extrait conforme,  
Le Président



Publié le **3 0 JUIN 2006**  
Déposé en Préfecture le



**PRÉFECTURE DE LA CÔTE-D'OR**  
Déposé le :

**- 5 JUIL. 2006**

